




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-372**

Séance publique du

16 décembre 2020

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201216- lmc1183752-DE-1-1
Date de signature : 18/12/20
Date de réception : vendredi 18 décembre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ACQUISITION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES ET
MAINTENANCE D'UNE PRESSE NUMÉRIQUE LASER**

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENZI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS
JURIDIQUES COMPLEXES ET
CONTROLE ET SUIVI DES
PROCEDURES CONTENTIEUSES
Direction de la Commande Publique

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 16 DÉCEMBRE 2020

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ACQUISITION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES ET MAINTENANCE D'UNE PRESSE NUMÉRIQUE LASER - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Une consultation relative à l'acquisition et la maintenance de photocopieurs et imprimantes pour les besoins des services municipaux et des écoles de la ville, et la maintenance d'une presse numérique laser couleur a été lancée le 9 juillet 2020 avec pour date limite de remise des offres le 7 septembre 2020.

La consultation était décomposée en 5 lots :

- Lot 1 : Acquisition et maintenance de photocopieurs neufs destinés aux services municipaux de la Ville d'Aix-en-Provence et à la Direction de l'Éducation, avec reprise gratuite du matériel.
- Lot 2 : Acquisition et maintenance d'imprimantes neuves destinées aux services municipaux de la Ville d'Aix en Provence et à la Direction de l'éducation, avec reprise gratuite du matériel
- Lot 3 : Maintenance préventive et corrective des photocopieurs Konica Minolta de la Ville d'Aix-en-Provence et prestations associées
- Lot 4 : Maintenance préventive et corrective des imprimantes Canon de la Ville d'Aix en Provence et prestations associées.
- Lot 5 : Maintenance préventive et corrective d'une presse numérique Canon IPCR750 de l'imprimerie Municipale

Chaque lot constitue un accord cadre mono-attributaire à bons de commandes, sans minimum et sans montant maximum annuels :

Lot	Montant estimatif sur la durée totale du marché
Lot 1	615 000 €HT
Lot 2	19 900 €HT
Lot 3	642 000 €HT
Lot 4	1 350 €HT
Lot 5	70 100 €HT

Pour les lots 1, 2, 3 et 5 : l'accord-cadre correspondant à chaque lot est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2024.

L'accord-cadre correspondant au lot 4 est conclu pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2022.

Les critères de sélection des offres et leur pondération ont été fixés comme suit:

Pour les lots n°1, 2:

- Valeur technique : 50 %,
- Prix: 50 %.

Pour les lots n°3, 4, 5:

- Valeur technique : 30 %,
- Prix: 70 %.

Au regard du rapport d'analyse des offres présenté en séance le 26 novembre 2020, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les lots 1 à 5 aux candidats suivants:

- Lot 1 : société KONICA MINOLTA
- Lot 2 : société LOFT
- Lot 3 : société THOT 3D
- Lot 4 : société FAC SIMILE CANON
- Lot 5 : société FAC SIMILE CANON

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les accords-cadres et tous les documents s'y rapportant, avec les sociétés précitées ainsi que leurs éventuels avenants.

DL.2020-372 - ACQUISITION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES
ET MAINTENANCE D'UNE PRESSE NUMÉRIQUE LASER -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

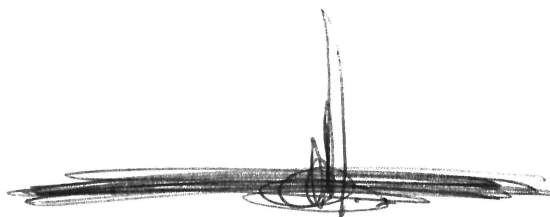
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»